



REPUBLICQUE TUNISIENNE

Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité 2018-2030

SYNTHESE



Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité 2018-2030

SYNTHESE

2017

Sommaire

LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS UTILISEES	v
RESUME EXECUTIF	1
INTRODUCTION	6
1 CONTEXTE DE LA STRATEGIE	7
LA BIODIVERSITE EN TUNISIE ET LES BENEFICES INHERENTS AUX SERVICES DES ECOSYSTEMES.....	7
PRINCIPALES PRESSIONS ET MENACES QUI PESENT SUR LA BIODIVERSITE EN TUNISIE.....	7
2 LA STRATEGIE.....	9
<i>OS 1.1 : Instituer un organe national de coordination et de suivi de la planification et de la mise en œuvre de la SPANB.</i>	<i>10</i>
<i>OS 1.2 : Mettre en place un système de suivi - évaluation de la mise en œuvre de la SPANB.....</i>	<i>11</i>
<i>OS 1.3 : Renforcer les capacités pour assurer une démarche commune de la protection de la biodiversité dans le cadre des trois conventions de Rio</i>	<i>11</i>
<i>OS 1.4 : Mobiliser les ressources financières et intégrer la biodiversité dans la budgétisation des secteurs</i>	<i>11</i>
<i>OS 2.1 : Sensibiliser, éduquer le public et communiquer sur les valeurs de la biodiversité.....</i>	<i>12</i>
<i>OS 2.2 : Intégrer la biodiversité dans la planification du développement socioéconomique à différents niveaux.....</i>	<i>12</i>
<i>OS 2.3 : Renforcer les investissements stratégiques et les partenariats pour la biodiversité.....</i>	<i>13</i>
.....	<i>13</i>
<i>OS 3.1 : Améliorer et intégrer les connaissances sur l'évolution de l'état de la biodiversité.....</i>	<i>14</i>
<i>OS 3.2 : Renforcer et fédérer les recherches sur la diversité biologique et les orienter vers la valorisation des acquis</i>	<i>14</i>
<i>OS 4.1 : Réduire les causes de perte de la biodiversité :.....</i>	<i>15</i>
<i>OS 4.2 : Réduire les pressions anthropiques sur les zones humides, marines et côtières</i>	<i>15</i>
<i>OS 4.3 : Atténuer et prévenir les menaces environnementales sur les écosystèmes</i>	<i>15</i>
<i>OS4.4 : Accéder aux ressources génétiques et Partager les Avantages (APA) découlant de leur utilisation.....</i>	<i>16</i>
<i>Deux objectifs stratégiques ont été identifiés.....</i>	<i>16</i>
<i>OS 5.1 : Protéger et restaurer la biodiversité.....</i>	<i>16</i>
<i>Cet objectif vise à améliorer d'une manière durable l'état de conservation des éléments de la biodiversité moyennant leur protection et leur restauration. D'ici 2030 :.....</i>	<i>16</i>
<i>OS 5.2 : Améliorer la résilience des écosystèmes et maintenir/renforcer leurs services écosystémiques</i>	<i>16</i>
3 PLAN D'ACTION 2011-2030 POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE	18
PRIORITY 1 : RENFORCER LES CAPACITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI DE LA SPANB	18
PRIORITY 2 : INTEGRER LES VALEURS DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE DANS L'ENSEMBLE DES POLITIQUES NATIONALES ET DE LA SOCIETE, NOTAMMENT EN MATIERE DE REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES :.....	19
PRIORITY 3 : DEVELOPPER LE SAVOIR ET VALORISER LE SAVOIR-FAIRE TRADITIONNEL.....	21
PRIORITY 4 : REDUIRE LES PRESSIONS ET LES MENACES SUR LA BIODIVERSITE ET PROMOUVOIR SON UTILISATION DURABLE	23
PRIORITY 5 : PROTEGER/RESTAURER LA BIODIVERSITE, AMELIORER LA RESILIENCE DES ECOSYSTEMES ET RENFORCER LEURS SERVICES ECOSYSTEMIQUES.....	24
4 FINANCEMENT DU PLAN D'ACTION 2018-2030.....	27
L'INTEGRATION OU L'ALIGNEMENT DES STRATEGIES ET PROGRAMMES SECTORIELS SUR LES OBJECTIFS DE LA SPANB.....	27

LA MOBILISATION DE FINANCEMENTS A TRAVERS LE PLAN STRATEGIQUE DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LA BIODIVERSITE	28
BIBLIOGRAPHIE.....	29

Liste des sigles et abréviations utilisées

AFD	:	Agence Française pour le Développement
AMP	:	Aires Marines Protégées
ANPE	:	Agence Nationale de Protection de l'Environnement
AP	:	Aire protégée
APAL	:	Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral
APIA	:	Agence de Promotion des Investissements Agricoles
APMC	:	Aire Protégée Marine et Côtière
BIRD	:	Banque Internationale pour le Reconstruction et le Développement
BNG	:	Banque Nationale de Gènes de Tunisie
CAR/ASP	:	Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées
CCNUCC	:	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDB	:	Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique
CdP	:	Conférence des Parties
CNUED	:	Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement
CNULCD	:	Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification
CRDA	:	Commissariat Régional au Développement Agricole
DGACTA	:	Direction Générale de l'Aménagement et de la Conservation des Terres Agricoles
DGAT	:	Direction Générale de l'Aménagement du Territoire (MEHAT)
DGF	:	Direction Générale des Forêts
DGFIOP	:	Direction Générale du Financement, des Investissements et des Organisations Professionnelles
DGGRE	:	Direction Générale du Génie rural et de l'exploitation des eaux
DGPA	:	Direction Générale de la Production Agricole
DGPAq	:	Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture
EM	:	Évaluation des Écosystèmes pour le Millénaire
FAO	:	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM	:	Fonds pour l'Environnement Mondial
FFEM	:	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
GDT	:	Gestion Durable des Terres
GDAP	:	Groupement de Développement Agricole et de la Pêche
GDEO	:	Projet de gestion durable des écosystèmes oasiens
GIEC	:	Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
GIZ	:	Agence Allemande pour la coopération internationale
GRN	:	Gestion des Ressources Naturelles
JBIC	:	Banque Japonaise pour la Coopération internationale
MAC	:	Ministère des Affaires culturelles
MARHP	:	Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques et de la Pêche
MALEn	:	Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement
MDT	:	Millions de Dinars Tunisiens
MEHAT	:	Ministère de l'Equipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire
MESRS	:	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

MI	:	Ministère de l'Intérieur
MIC	:	Ministère de l'Industrie et du Commerce
MT	:	Ministère des Transports
MTA	:	Ministère du Tourisme et de l'Artisanat
ODESYANO	:	Office de Développement Sylvopastoral du Nord- ouest
OEP	:	Office de l'Élevage et des Pâturages
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
OSC	:	Organisation de la Société civile
OTEDD	:	Observatoire Tunisien pour l'Environnement et le Développement Durable
PAM	:	Plan d'Action pour la Méditerranée
PANLCD	:	Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification
PDAI	:	Projet de développement Agricole Intégré
PFN	:	Programme forestier national
PGIF	:	Projet de Gestion Intégrée des Forêts
PGRN	:	Projet de Gestion des Ressources Naturelles
Pm	:	Pour mémoire
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	:	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
RAC/SPA	:	Centres d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées
RRC	:	Réduction des risques de catastrophe
SPANB	:	Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité
UICN	:	Union Internationale de Conservation de la Nature

RESUME EXECUTIF

La Tunisie est signataire de la Convention sur la diversité biologique (CDB, 1992), qui offre un cadre pour les efforts menés afin de réduire la perte de biodiversité et de services fournis par les écosystèmes. En 2010, les Parties à la Convention ont adopté le « Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique » et développé les objectifs d'Aichi afin de catalyser l'action pour la préservation de nos écosystèmes.

Pour donner corps à cette stratégie mondiale, la Tunisie a entrepris d'actualiser la stratégie et le plan d'action nationaux pour la biodiversité 2018-2030 (SPANB). Le processus d'élaboration du SPANB 2018-2030 a été coordonné et suivi par le ministère des Affaires Locales et de l'Environnement, point focal de la CDB, et a bénéficié de l'appui du PNUD et le soutien financier du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM).

L'élaboration de la stratégie et de son plan d'action 2018-2020 a été précédée de 3 étapes :

- Un examen et un bilan des processus de planification de la biodiversité au niveau national ;
- Une évaluation de la valeur économique des éléments de biodiversité et des services écosystémiques au niveau national ;
- Une définition des objectifs nationaux et d'indicateurs pertinents « SMART » de suivi de la diversité biologique.

Les actions initiées dans la présente stratégie ont fait l'objet de concertations avec les parties prenantes liées à la biodiversité incluant des représentants de départements ministériels clés tels que notamment i) les ministères des Affaires Locales et de l'Environnement, de l'Agriculture, de l'Industrie, de l'enseignement supérieurs et de la recherche scientifique ii) les organisations de la société civile, iii) des organisations professionnelles et interprofessionnelles, iv) des acteurs du secteur privé. Une attention particulière a été portée pour intégrer une perspective genrée à la stratégie, afin d'intégrer les besoins et connaissances spécifiques. Chaque étape de l'élaboration de la stratégie a été co-construite avec les différents acteurs nationaux via des ateliers régionaux et nationaux :

- 3 ateliers régionaux et 1 atelier national pour discuter des i) insuffisances des stratégies antérieures pour la biodiversité, ii) menaces pesant sur elles, iii) mesures à prendre pour sa conservation et utilisation durable ;
- 1 atelier national pour la validation des travaux concernant les services écosystémiques et la valeur économique de la biodiversité à échelle nationale ;
- 3 ateliers régionaux et un atelier national pour l'élaboration et la finalisation des objectifs de la stratégie et des indicateurs de biodiversité ;
- 1 atelier national pour l'adoption de la stratégie et de son plan d'action. La stratégie a été également soumise pour appréciation lors de la célébration annuelle de la journée mondiale pour la biodiversité (22 mai 2017) et lors d'ateliers régionaux.

La Tunisie, 10 982,8 millions d'habitants¹ et 162 155 km² de superficie, comprend une diversité d'écosystèmes incluant des forêts, des steppes, des agrosystèmes, des oasis et des zones humides et côtières à richesse floristique et faunistique diversifiée.

¹ Recensement 2014, INS

La forêt tunisienne couvre 1.3 millions d'hectares. Les forêts naturelles sont représentées par : i) des forêts de pin d'Alep, de chêne liège, de thuya, de chêne zeen, de chêne kermès, de pin maritime de chêne vert, *d'Acacia tortillis ssp. raddiana*, de chêne afares (sous forme de relique) et diverses autres essences (chêne vert, cyprès, oléastre, aulne, genévrier rouge, caroubier, frêne, ...), ii) de formations forestières dégradées sous forme de maquis et garrigues et iii) des formations forestières, paraforestières et steppiques. Les forêts artificielles sont constituées principalement d'espèces introduites ou locales plantées en pur ou en mélange telles que des *Acacia des Eucalyptus*, de pin, de Cyprès, de Tamarix, etc. La conservation des ressources végétales forestières est réalisée notamment à travers la création de parcs nationaux et de réserves naturelles (16 parcs nationaux, 26 réserves naturelles et 4 réserves pour la faune), de populations semencières en forêts naturelles, d'arboretums (33) et de Banques de semences.

Les principales biocénoses marines sont représentées par des trottoirs à vermitidae (gastéropodes), des herbiers à *Posidonia oceanica* à large aire de répartition et à *Cystoseira* sp. et *Cymodocea nodosa* (algues) et par le coralligène.

Les zones humides comprennent plus de 256 zones naturelles, 866 zones artificielles et incluent des sebkhas, lagunes, des estuaires, des oasis littorales, des estrans (zones intertidales), des schorres, des embouchures d'oueds, des barrages et des lacs collinaires. Elles hébergent (entre visiteurs et nicheurs) plus de 320260 oiseaux d'eau douce. Parmi l'ensemble des sites, 40 sont inscrits dans la convention de Ramsar.

Les écosystèmes insulaires sont représentés par des îles et des îlots. Le suivi de leur faune, flore et des perspectives de leur conservation ont fait l'objet de travaux récents de l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral (APAL) en collaboration avec des organismes internationaux (e.g. CAR/ASP, WWF). Avec plus de 140.000 couples, l'île de Zembra héberge la plus grande population de puffins cendrés de la Méditerranée.

Les oasis couvrent une superficie de 41710 ha et comptent 4.510.925 palmiers dattiers. Elles sont subdivisées selon leur localisation géographique en oasis littorales, sahariennes et de montagne. Selon leur mode de culture, dépendant de la mobilisation des ressources en eau, elles sont représentées par i) 37% d'oasis traditionnelles et ii) 63% d'extensions privées et publiques de grande taille où la monoculture du palmier dattier « Deglet Nour » est dominante.

Le nombre de taxons de la flore vasculaire terrestre est de 2802. Le total de la flore en incluant la végétation cultivée et la flore naturalisée est de l'ordre de 3101 taxa. Le nombre d'espèces endémiques végétales partagées avec les pays du Maghreb et l'Égypte est de 205.

Les ressources génétiques animales sauvages terrestres sont représentées par des amphibiens (7 espèces), des reptiles (63 espèces), des oiseaux (407 espèces) et des mammifères (78 espèces). Les ressources génétiques marines sont constituées de 600 espèces végétales et de 2622 espèces animales dont 36 sont classées en danger ou menacées dans les annexes des Conventions de Barcelone et/ou de Berne.

Les menaces pesant sur la biodiversité résultent d'une interaction de facteurs, notamment anthropiques, accentués directement ou indirectement par les changements climatiques. Les principaux facteurs sont :

- La destruction et la fragmentation des habitats notamment en milieux forestiers et steppiques ;
- Les pollutions de l'air, du sol et des eaux douces au niveau des côtes et des agrosystèmes ;

- La surexploitation des ressources animales et végétales terrestres et marines ;
- L'intrusion des espèces exotiques envahissantes.

La protection de la biodiversité en Tunisie est assurée par un arsenal juridique assez important qui comprend des dispositions à différentes échelles de la norme juridique :

- La constitution du 26 janvier 2014 (préambule et articles 13, 44,45 et 129) ;
- Le Code forestier ;
- Les lois telles que celles relatives à la protection des terres agricoles, à l'exercice de la pêche, à la conservation des eaux et du sol et aux aires maritimes et côtières protégées ;
- Les textes législatifs à caractère institutionnel qui visent particulièrement la protection de la biodiversité telle que les lois portant création d'une Agence Nationale de Protection de l'Environnement et celle relative à la création de l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral;
- Les décrets tels que ceux portant sur la création de la Banque nationale des gènes (BNG) et celui relatif à la création du Conseil National de Lutte contre la Désertification (CNLCD) ;
- Les conventions internationales que la Tunisie a signées et ratifiées, dont la Convention sur la diversité biologique (CDB), le Protocole de Carthagène, le Protocole de Nagoya, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction, la Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, la Convention de Ramsar, la Convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (LCD), la Convention Cadre des Nations Unies pour les Changements Climatiques (CCNUCC) et l'Accord de Paris ratifié par la Tunisie en Octobre 2016 incluant les objectifs de la NDC en matière d'adaptation aux changements climatiques, le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ;
- L'agenda de développement à l'horizon 2030 et les dix-sept objectifs de développement durable (ODD)
- Le cadre de Sendai pour la réduction de risques de catastrophes
- L'Agenda 21.

De nombreux intervenants à l'échelle nationale sont impliqués dans la conservation de la biodiversité mais sans coordination claire. Les principaux acteurs sont représentés par :

- Le ministère de l'Agriculture avec les directions générales des forêts (DGF), de l'aménagement et de la conservation des terres agricoles (DGAFTA), du génie rural et de l'exploitation des eaux (DGGREE), de l'agriculture biologique, de la pêche et de l'aquaculture (DGPA) et les commissariats régionaux au développement agricole (CRDA) ;
- Le ministère des Affaires Locales et de l'Environnement avec la direction générale de l'environnement et de la qualité de la vie (DGEQV), l'observatoire tunisien de l'environnement pour le développement durable (OTEDD), la banque nationale des gènes (BNG), l'APAL, l'ANPE ;
- Les ministères de l'Industrie, de la Santé, du Tourisme, de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique à travers ses structures de recherche ;
- Le tissu associatif ainsi que des organisations professionnelles et interprofessionnelles.

Les deux stratégies et plans d'actions nationaux de la Tunisie (1998 et 2009) pour la conservation de la biodiversité nationale ont permis d'accomplir de nombreux progrès en

matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité. Néanmoins des difficultés ont entravé la mise en œuvre des SPANBs et sont inhérentes à :

- L'insuffisance des connaissances sur les composantes de la biodiversité, l'érosion qui la menace ainsi que les fonctions écosystémiques (diversité spécifique, valeurs écosystémiques, espèces exotiques envahissantes, etc.) ;
- La difficulté de planification, coordination et la priorisation des actions pour la biodiversité ;
- La faible implication institutionnelle et individuelle dans la gestion et la conservation de la biodiversité ;
- La faible intégration sectorielle et intersectorielle des considérations sur la biodiversité ;
- La carence des moyens financiers nationaux et internationaux ;

La SPANB actualisée a pour vision que d'ici 2030, **la biodiversité nationale est résiliente aux changements climatiques, à l'abri des menaces, conservée et gérée de manière à contribuer durablement au développement socio-économique du pays.** Les objectifs de la stratégie tiennent compte du contexte national et sont considérés comme des instruments à intégrer dans les politiques de planification et de développement socio-économique. Ils visent :

- La réduction du rythme de l'appauvrissement des éléments constitutifs de la biodiversité avec ses trois niveaux hiérarchiques (écosystèmes, espèces et diversité génétique) ;
- L'utilisation durable de la diversité biologique ;
- La réduction des principales pressions qui pèsent sur la diversité biologique, exercées par les pressions anthropiques, les espèces exotiques envahissantes, les changements climatiques, la pollution ;
- La préservation des écosystèmes et des services rendus par leur biodiversité ;
- La protection des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles et le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques ;
- La mobilisation des ressources financières pour la biodiversité ainsi le renforcement des capacités en matière de biodiversité.

La stratégie développe **5 priorités nationales** déclinées en **15 objectifs stratégiques, 40 objectifs cibles** et **48 actions** à mettre en œuvre d'ici 2030.

Priorité1 : *Renforcer les capacités de mise en œuvre et de suivi de la SPANB avec 4 objectifs stratégiques :*

- L'institution d'un organe national de coordination et du suivi de la planification et de la mise en œuvre de la SPANB ;
- La mise en place d'un système de suivi - évaluation de la mise en œuvre de la SPANB ;
- Le renforcement des capacités pour assurer une démarche commune de protection de la biodiversité dans le cadre des trois conventions de Rio ;
- La mobilisation des ressources financières et l'intégration la biodiversité dans la budgétisation des secteurs socioéconomique.

Priorité 2 : *Intégrer les valeurs de la diversité biologique dans l'ensemble des politiques nationales et de la société avec 3 objectifs stratégiques :*

- La sensibilisation, l'éducation du public et la communication sur les valeurs de la biodiversité
- L'intégration de la biodiversité dans la planification du développement socioéconomique à différents niveaux ;

- Le renforcement des investissements stratégiques et des partenariats pour la biodiversité.

Priorité 3 : *Développer le savoir et valoriser le savoir-faire traditionnel avec 2 objectifs stratégiques* :

- L'amélioration et l'intégration des connaissances sur l'évolution de l'état de la biodiversité
- Le renforcement et la fédération des recherches sur la diversité biologique et leur orientation vers la valorisation des acquis.

Priorité 4 : *Réduire les pressions et les menaces sur la biodiversité et promouvoir son utilisation durable, incluant 4 objectifs stratégiques* :

- La réduction des causes de perte de biodiversité ;
- La réduction des pressions anthropiques sur les zones humides, marines et côtières ;
- L'atténuation/prévention des menaces environnementales sur les écosystèmes ;
- L'accès aux ressources génétiques et le partage des Avantages (APA) découlant de leur utilisation.

Priorité 5 : *Protéger et restaurer la biodiversité, améliorer la résilience des écosystèmes et renforcer leurs services écosystémiques avec 2 objectifs stratégiques* :

- La protection et la restauration de la biodiversité ;
- L'amélioration de la résilience des écosystèmes et le maintien de leurs services écosystémiques.

L'atteinte des différents objectifs est évaluée à travers des indicateurs opérationnels développés dans des domaines concordant avec ceux retenus par la CDB. Ils incluent i) l'état et l'évolution des éléments constitutifs de la diversité biologique, ii) l'utilisation durable de la biodiversité, iii) les menaces pesant sur la diversité biologique, iv) l'intégrité des écosystèmes et des biens et services qu'ils fournissent, v) l'état des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, vi) l'état de l'accès et partage des avantages et vii) l'état des transferts des ressources.

Le financement de la SPANB 2018-2030, dont le coût de mise en œuvre a été estimé à environ **1150,886 MDT**, devrait être mobilisé à travers :

- L'intégration ou l'alignement de la SPANB à des stratégies et programmes sectoriels visant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité telles que les stratégies de la recherche scientifique, les programmes et projets prévus dans le cadre de la Stratégie Nationale de Développement et de Gestion des Forêts Parcours 2015-2024 et différents programmes d'aménagement agricole en cours, etc.
- La mise en œuvre du plan de mobilisation des ressources financières pour la biodiversité, développé dans le cadre de cette stratégie.

Les efforts d'intégration de la SPANB 2018-2030 dans les priorités de développement national et par conséquent la mobilisation des financements nécessaires que ce soit au niveau national ou international passera sans doute par la mise en œuvre de sa stratégie de communication déjà élaborée. Cette stratégie touchera tous les acteurs concernés au niveau national ou régional et local, allant des décideurs jusqu'à la société civile et aux communautés locales. Le volet communication aura un rôle clé à jouer dans la mise en œuvre de la SPANB et l'atteinte de ses objectifs à l'horizon 2030.

Introduction

Le présent document est une synthèse de la stratégie nationale pour la biodiversité 2018-2030 et de son plan d'action. Le projet a été conduit par le Ministère des Affaires locales et de l'Environnement, point focal de la CDB, et appuyé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Ledit projet a pour objectif d'actualiser les stratégies et plan d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB), en particulier en regard à leur cohérence avec la vision du plan stratégique 2011-2020 de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et leur alignement sur les objectifs d'Aichi.

L'élaboration de la SPANB a été conduite d'une manière participative à travers un processus consultatif des parties prenantes traduit en ateliers régionaux et nationaux, et ce afin de (i) compléter et appuyer les résultats des analyses et synthèses effectuées dans le cadre du projet et (ii) tenir compte du contexte national. De cette manière, la stratégie et son plan d'action seront considérés comme instruments à intégrer dans les politiques de planification du développement socioéconomique de la Tunisie et de son développement durable en général.

L'élaboration de la SPANB 2018-2030 et son plan d'action a tenu compte :

- Des résultats des deux premières étapes, initiées en 2015-2016 concernant l'état actualisé de la biodiversité et les services écosystémiques ;
- Des résultats de l'étape 3, élaborée en avril-mai 2017, qui comprenait (i) l'organisation d'ateliers régionaux de concertation avec les parties prenantes pour la définition des objectifs stratégiques et l'identification des indicateurs pertinents de suivi des éléments de la biodiversité ; (ii) l'organisation de concertation nationale sur l'ébauche de la stratégie nationale pour la biodiversité en mai 2017 ;
- Des résultats de l'étape 4, soit des ateliers et réunions de restitution et de validation de la stratégie et de son plan d'action (24 mai, 17 juin, 18 et 26 juillet, 20 octobre 2017).

Le document a été organisé en trois parties suivies d'une réflexion sur le financement de la stratégie nationale et de son plan d'action :

- (i) **Le contexte de la stratégie** synthétise les caractéristiques de la biodiversité en Tunisie, le bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la CDB et son articulation avec les objectifs d'Aichi, les enseignements tirés et l'identification des priorités d'action ;
- (ii) **La stratégie** a été construite sur *cinq priorités* déclinées en *quinze objectifs stratégiques* ;
- (iii) **Le plan d'action 2018-2030**, pour la mise en œuvre de la stratégie, constitue une déclinaison des différentes priorités d'action et des objectifs stratégiques qui les sous-tendent en **soixante-six actions** concrètes à mettre en œuvre d'une manière coordonnée et suivie en se basant sur des indicateurs opérationnels prioritaires.

1 CONTEXTE DE LA STRATEGIE

LA BIODIVERSITE EN TUNISIE ET LES BENEFICES INHERENTS AUX SERVICES DES ECOSYSTEMES

BENEFICES INHERENTS AU MAINTIEN ET A LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE

De par sa situation géographique particulière et ses reliefs variés, le territoire de la Tunisie, qui se trouve soumis à l'influence antagoniste de certaines composantes du climat terrestre, est caractérisé par une grande diversité d'écosystèmes forestiers, steppiques, oasiens, marins et côtiers.

Les activités anthropiques depuis des millénaires sur le territoire national ont contribué à modifier les écosystèmes. L'ampleur des changements s'est beaucoup accrue avec l'ère coloniale et s'est amplifiée davantage depuis l'indépendance. C'est ainsi qu'on a assisté à une extension sans précédent des terres mises en culture aux dépens des écosystèmes pastoraux et sylvopastoraux, conjuguée à une pression croissante sur les écosystèmes naturels résiduels suite au surpâturage, la mobilisation des eaux pour l'agriculture, la surexploitation des milieux agricoles et des ressources halieutiques.

Le maintien de la diversité biologique sur le territoire national constitue une mission allant au-delà de la protection de la flore spontanée et de la faune sauvage dans les réserves naturelles ou des aires protégées, notamment en raison de ses bénéfices :

- Directs liés à la satisfaction des besoins sociaux (alimentation, médicaments, produits industriels, etc.), ainsi qu'à la fourniture et l'entretien de nombreux services écologiques (maintien du cycle hydrologique, régulation climatique, protection des sols et maintien de leur fertilité, stockage et le recyclage de la matière et des éléments nutritifs, etc.) ;
- Indirects liés à la conservation de la biodiversité représentés par l'économie des coûts qui découlent de la dégradation des ressources naturelles, les valeurs esthétiques des écosystèmes naturels et des paysages, etc.

NECESSITE D'ADOPTER UNE APPROCHE PRENANT EN CONSIDERATION LE GENRE DANS LA CONSERVATION ET LA VALORISATION DE LA BIODIVERSITE

En raison de l'importance du rôle des femmes dans l'utilisation et la préservation de la biodiversité, et par conséquent des connaissances de la biodiversité différentes, il s'avère nécessaire d'intégrer une approche genrée dans la SPANB pour atteindre les objectifs de la Convention sur la diversité biologique. En effet, les inégalités modèlent les politiques, activités, valeurs et attitudes en lien à la protection et à l'utilisation durable de la biodiversité, et peuvent être un facteur important dans les processus de décision déterminant l'accès et le partage des bénéfices retirés.

PRINCIPALES PRESSIONS ET MENACES QUI PESENT SUR LA BIODIVERSITE EN TUNISIE

A. AU PLAN HISTORIQUE

Historiquement, la végétation tunisienne s'est trouvée sous l'effet de nombreuses pressions dont les incendies de forêts, le surpâturage, les défrichements, l'érosion des sols, et ce particulièrement durant la première moitié du 20^{ème} siècle. La faune sauvage a été le plus

impactée en raison de l'expansion démographique et de l'exploitation des terres et a connu l'extinction de nombreuses espèces (lion, léopard, bubale, addax, oryx, etc.).

La dégradation et/ou la modification des habitats, voire même leur destruction, constituaient la cause majeure de raréfaction et de disparition des espèces dans leur milieu naturel. Ces phénomènes se trouvent amplifiés par la réduction de la couverture végétale naturelle, l'extension urbaine et les changements climatiques.

L'urbanisation subséquente à la croissance rapide de la population et à la sédentarisation accélérée des populations pastorales au cours de la première décennie de l'indépendance a conduit à la dégradation du couvert végétal par la mise en culture, le surpâturage et les pratiques agricoles peu appropriées, alimentant ainsi les phénomènes de désertification. En outre, dans les régions du Nord, l'agressivité du climat, conjuguée à la destruction de la végétation naturelle, a contribué à accentuer l'érosion des sols, la destruction des habitats et la perte de la diversité biologique.

B. DANS LA SITUATION ACTUELLE

Les rapports de la première étape de l'actualisation de la stratégie sur la biodiversité nationale ont révélé que la plupart des pressions et menaces évoquées ci-dessus demeurent d'actualité, avec parfois beaucoup plus d'acuité ; c'est le cas de :

- (i) **La dégradation, la fragmentation et la perte d'habitats** sous la conjugaison des effets des incendies de forêts qui ont pris de l'ampleur entre 2010 et 2015 et l'artificialisation de l'espace aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural/agricole ;
- (ii) **L'utilisation et la gestion peu appropriées des ressources naturelles** au niveau des systèmes de production agricoles et des systèmes agro-pastoraux et de la pêche qui sont le corollaire de pratiques et techniques peu ou pas durables.

L'ampleur de ces menaces a augmentée et sous l'influence :

- Des changements climatiques ;
- Des pollutions qui affectent particulièrement les écosystèmes marins et côtiers ;
- Des espèces exotiques et envahissantes qui affectent les écosystèmes marins, côtiers et les agrosystèmes.

Bien qu'il existe peu de données quantitatives sur l'ampleur de ces menaces, une telle situation est assez compréhensible dans la mesure où elle est le corollaire de :

- L'absence d'un code de l'environnement, toujours en cours de mise à jour ;
- L'insuffisance du cadre législatif et institutionnel régissant l'utilisation et l'aménagement de l'espace rural et agricole ;
- Certaines insuffisances du code forestier ;
- L'urbanisation galopante et l'accroissement des infrastructures ;
- Cloisonnement entre les acteurs institutionnels concernés et l'absence de coordination et d'intégration des interventions, etc.

BILAN CRITIQUE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CDB EN TUNISIE ET LEÇONS A RETENIR

Le bilan des réalisations depuis 1998 demeure largement en deçà des attentes et en l'absence d'objectifs et de résultats mesurables il n'est pas possible de conclure quant à l'approche des

objectifs visés. Les réalisations demeurent limitées aussi bien sur le plan de leur volume que sur le plan de l'efficacité des activités dédiées à la biodiversité en tant que telle. Néanmoins, ces activités ont permis d'asseoir la fondation d'un processus de planification et de gestion de la biodiversité. Ce processus doit être **structuré, consolidé et prolongé dans tous les secteurs concernés**, en vue de remédier aux insuffisances observées dans la mise en œuvre des SPANBs antérieures, notamment :

- L'insuffisance des connaissances sur les composantes de la biodiversité, l'érosion génétique et les fonctions écosystémiques ;
- L'absence d'une planification adéquate et systématique des activités, qui est le reflet de l'absence d'une instance nationale de coordination et suivi de la mise en œuvre de la SPANB. En effet, la planification des actions est peu claire, ne comporte pas toujours des objectifs mesurables, et ne tient pas systématiquement compte des priorités de conservation selon les niveaux de menace pesant sur la biodiversité, ni de leur environnement institutionnel et réglementaire, ce qui affecte leur efficacité et la durabilité de leurs impacts ;
- La faible implication des parties prenantes institutionnelles et non institutionnelles dans la gestion et la conservation de la biodiversité, qui est le reflet d'un manque d'information, de motivation et de moyens, ainsi que de capacités limitées ;
- L'intégration sectorielle et intersectorielle des considérations sur la biodiversité demeure peu perceptible, notamment quant à ses impacts.

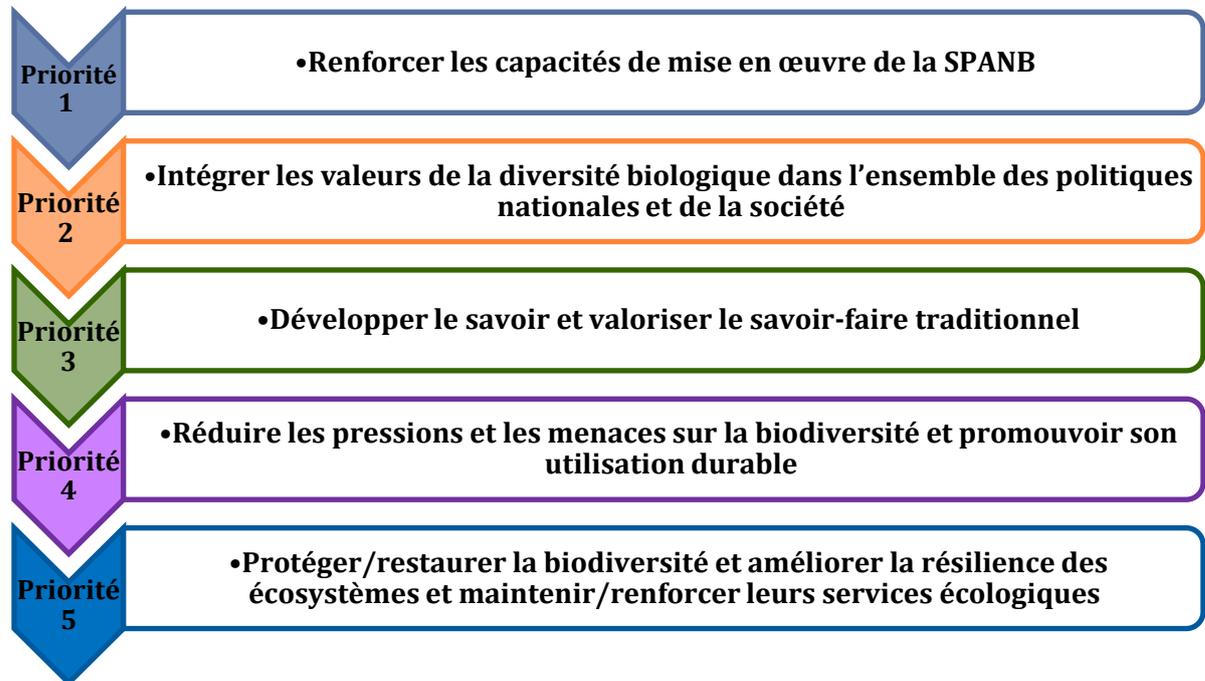
Une telle situation appelle la nécessité de :

- Ajuster les textes régissant les attributions régaliennes des institutions concernées pour y inclure la responsabilité de s'aligner sur toutes les dispositions émanant des conventions internationales ratifiées par la Tunisie, notamment la CDB, ainsi que de prévoir les moyens et les coûts récurrents pour ce faire ;
- Prendre les mesures institutionnelles et réglementaires pour assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre des dites mesures via la mise en place **d'une instance supérieure de coordination et de suivi de la biodiversité** ;
- Informer, sensibiliser et bien communiquer avec toutes les catégories des parties prenantes autour de la biodiversité en vue de renforcer leurs capacités, connaissances de la biodiversité et susciter leur intérêt et engagement.
- Intégrer la diversité biologique dans la planification nationale sectorielle et par conséquent dans la budgétisation nationale en plus des efforts de mobilisation des ressources financières internationales afin de garantir la mise en œuvre des différentes actions pour la biodiversité.

2 LA STRATEGIE

Dans le cadre de sa SPANB actualisée, la Tunisie adopte la vision suivante à l'horizon 2030 : **la biodiversité nationale est résiliente aux changements climatiques, à l'abri des menaces conservée et gérée de manière à contribuer durablement au développement socio-économique du pays.**

La stratégie définit les orientations et les objectifs pour la conservation et l'utilisation durables de la biodiversité dans les prochaines décennies en concordance avec les objectifs d'Aichi. Elle constitue un cadre national pour toutes les parties prenantes, acteurs publics et privés ; et afin que la société civile plaide en faveur de sa mise en œuvre, en soulignant que la préservation des systèmes naturels est essentielle pour la sécurité alimentaire, les besoins nationaux en eau et en énergie, le bien-être et la santé humaine.



Priorité 1 **Renforcer les capacités de mise en œuvre de la SPANB**

Les difficultés de mise en œuvre des SPANBs sont liées à la limitation des capacités matérielles et immatérielles, pour toutes les parties prenantes à des degrés divers selon leur niveau d'implication dans la biodiversité. Ces limitations portent notamment sur :

- (i) les capacités systémiques englobant le cadre général d'intervention
- (ii) les capacités institutionnelles se référant aux performances des institutions
- (iii) les capacités individuelles se référant aux processus de changement des mentalités et des comportements des acteurs individuels.

A ces limitations s'ajoutent d'autres difficultés connexes capitales qui sont liées (i) à la coordination de la planification et de la mise en œuvre des actions ; (ii) au suivi-évaluation et (iii) au financement des actions.

But : EN 2030, LES OBJECTIFS DE LA SPANB SONT REALISES A HAUTEUR DE 90%.

OS 1.1 : Instituer un organe national de coordination et de suivi de la planification et de la mise en œuvre de la SPANB.

Cet objectif vise à combler les lacunes du cadre juridique et institutionnel qui régit l'organisation des parties prenantes à la biodiversité, en particulier quant aux synergies et aux complémentarités de leurs interventions en vue d'améliorer la gouvernance en matière de biodiversité dans le sens d'une mise en œuvre efficace de la SPANB.

- D'ici 2020, un organe national de coordination et de suivi de la planification et de la mise en œuvre de la SPANB est mis en place et opérationnel.

OS 1.2 : Mettre en place un système de suivi - évaluation de la mise en œuvre de la SPANB

Le système de suivi-évaluation sera rattaché à l'organe national de coordination prévu pour combler les lacunes inhérentes à la planification et la mise en œuvre de la SPANB. Il devrait permettre d'établir :

- Un tableau de bord annuel des indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la stratégie, établi à partir de l'agrégation des indicateurs intermédiaires/opérationnels ;
 - Un rapport annuel ou biennuel sur la mise en œuvre de la SPANB. Ce rapport pourra être soumis pour appréciation à un groupe d'experts indépendants pour évaluation et recommandations avant d'être soumis à l'organe national de coordination pour validation avant sa diffusion aux parties prenantes concernées.
- D'ici 2020, un système de suivi-évaluation de la SPANB est mis en place et opérationnel.
 - A partir de 2020 des Rapports annuels/biennuels sur la mise en œuvre de la SPANB sont produits selon la périodicité qui sera précisée dans le système de suivi.

OS 1.3 : Renforcer les capacités pour assurer une démarche commune de la protection de la biodiversité dans le cadre des trois conventions de Rio

Cet objectif vise le renforcement des capacités nationales pour aborder d'une manière globale (intersectorielle) la détermination des contraintes, la coordination et l'harmonisation des activités qui unissent les trois conventions de la Terre.

La stratégie s'intéressera à intégrer l'ensemble des capacités des acteurs dans les activités liées à la biodiversité et aux facteurs à l'origine de son érosion. Cela permettra de rationaliser l'utilisation des moyens et des ressources dans un cadre plus général de gestion et de développement durable des ressources naturelles et pour renforcer les programmes sectoriels et intersectoriels entrepris en faveur de la biodiversité.

- D'ici à fin 2019, un programme intégré de renforcement des capacités nationales pour la contribution de la Tunisie à l'environnement mondial, est élaboré et adopté.
- De 2020 à 2025, le programme de renforcement des capacités nationales en biodiversité est mis en œuvre.

OS 1.4 : Mobiliser les ressources financières et intégrer la biodiversité dans la budgétisation des secteurs

Cet objectif vise à :

- (i) mettre en œuvre « le plan stratégique de mobilisation des ressources financières complémentaires pour le financement de la SPANB », élaboré en 2015 et,

- (ii) mettre en place un mécanisme provisoire de coordination des financements, notamment en ce qui concerne l'intégration de la biodiversité dans la budgétisation des secteurs.
- Fin 2018, le plan stratégique de mobilisation des ressources financières est adopté officiellement moyennant la promulgation ou l'amendement des loi ou décrets,
 - D'ici 2019, un mécanisme provisoire de coordination de la mise en œuvre du plan stratégique et des financements sectoriels de la biodiversité, est mis en place en attendant la mise en place de l'organe national de coordination ;
 - D'ici 2023, au moins 18 mécanismes de mobilisation sur les 33 prévus, sont mis en œuvre.
 - A partir de 2019 des ressources complémentaires sont annuellement mobilisées dans le cadre du plan stratégique ;
 - A partir de 2020 un budget annuel consolidé de financement de la SPANB est établi sur la base des ressources financières complémentaires mobilisées et des budgets sectoriels imputables à la biodiversité.

Priorité 2

Intégrer les valeurs de la diversité biologique dans l'ensemble des politiques nationales et de la société

La limitation et l'éradication des causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la biodiversité et de la perte des services écosystémiques sont tributaires de la sensibilisation, la compréhension et l'appréciation des diverses valeurs de la diversité biologique par la société. La prise de conscience de la dépendance des individus de la biodiversité encourage les changements de comportements vers une utilisation durable. Les décideurs agissent par la mise en œuvre de mesures et moyens pour sensibiliser, mobiliser et faire participer la société à la conservation de la biodiversité à tous les niveaux. Les politiques, les citoyens, les collectivités et les acteurs socioéconomiques doivent pouvoir acquérir une culture sur les avantages de la biodiversité pour tous et l'intégrer comme critère dans leurs décisions et actes.

BUT : D'ICI 2020, L'ECONOMIE ET LA COMPTABILITE ENVIRONNEMENTALES SONT INSTITUEES AU SEIN DE L'ADMINISTRATION DU DEVELOPPEMENT

OS 2.1 : Sensibiliser, éduquer le public et communiquer sur les valeurs de la biodiversité

- D'ici 2025, une structure de communication est mise en place au niveau de l'organe national de coordination avec des points focaux au niveau des institutions concernées/impliquées dans la mise en œuvre de la SPANB.
- D'ici 2025, toutes les parties prenantes institutionnelles et non institutionnelles concernées par la biodiversité participent aux actions de la SPANB.

OS 2.2 : Intégrer la biodiversité dans la planification du développement socioéconomique à différents niveaux

Cet objectif vise la prise en compte des préoccupations relatives à la biodiversité dans les objectifs de développement sectoriels de manière à atteindre des résultats à la fois sur le front de la biodiversité et du développement. En effet, la biodiversité dans les différents écosystèmes

tunisiens joue un rôle crucial dans le développement économique et social en raison de ses prolongements et implications dans tous les secteurs de l'activité économique. De ce fait, l'approche des objectifs de développement durable et de réduction de la pauvreté, notamment parmi les couches sociales les plus vulnérables, dont les femmes et les enfants, se trouvent mutuellement déterminants pour atteindre les objectifs de la conservation de la biodiversité.

- D'ici 2020, un système de comptabilité environnementale au sein de l'administration du développement est élaboré, adopté et initié ;
- D'ici à 2020 les incitations, y compris les subventions néfastes pour la biodiversité, sont réduites progressivement, éliminées ou réformées en faveur de la conservation de la biodiversité et des écosystèmes.
- D'ici 2030, toutes les parties prenantes institutionnelles et non institutionnelles liées à la biodiversité participent aux actions de conservation de la SPANB ;

OS 2.3 : Renforcer les investissements stratégiques et les partenariats pour la biodiversité

Cet objectif vise à (i) ancrer et matérialiser l'intégration de la biodiversité au développement socio-économique, (ii) consolider la participation et la coopération des acteurs et parties prenantes, y compris ceux du secteur privé, à la conservation et la valorisation durables de la biodiversité, ainsi qu'à (iii) accroître leurs engagements dans la conservation de celle-ci.

Pour ce faire, davantage de dépenses privées pour la conservation de la biodiversité et de collaboration et/ou de partenariat entre les secteurs seront nécessaires, notamment dans les domaines de l'industrie de transformation, du commerce, etc. En effet, les marchés bien conçus offrent un moyen de valoriser la biodiversité afin qu'elle puisse être considérée aux côtés des facteurs économiques et sociaux. Les investissements stratégiques et les Partenariats Public-Privé peuvent aussi constituer un moyen important pour identifier, hiérarchiser et atteindre les objectifs de conservation, notamment dans le domaine de la gestion des ressources forestières. L'atteinte de cet objectif sera suivie par l'évolution :

- Du nombre et des catégories de marchés développés (filiales vertes, produits labellisés, marchés des services écosystémiques) ;
- Du nombre d'accords de partenariat ou de cogestion ayant trait à la conservation de la biodiversité, conclus entre les acteurs et parties prenantes relevant des différents secteurs.
- Des dépenses/investissements privés dans la conservation de la biodiversité ;
- Du nombre de microprojets ou d'entreprises familiales développés dans le domaine de la conservation et la valorisation de la biodiversité locale tout en ressortant celles promues par les femmes.

Priorité 3

Développer le savoir et valoriser le savoir-faire traditionnel

BUT : L'INSTITUTION NATIONALE POUR LA RECHERCHE SUR LA BIODIVERSITE (INB) EST CREEE EN 2025.

OS 3.1 : Améliorer et intégrer les connaissances sur l'évolution de l'état de la biodiversité

Cet objectif vise à remédier au manque de compréhension de la problématique de gestion de la biodiversité, notamment à travers l'amélioration et l'intégration des connaissances sur la biodiversité dans le sens de leur valorisation et de leur capitalisation à l'avantage de l'ensemble des parties prenantes concernées.

- D'ici 2020, un programme décennal intégré de recherche scientifique sur la biodiversité est élaboré et adopté ; ce programme sera axé sur (i) la connaissance et la valorisation de la biodiversité des principaux types d'écosystèmes, (ii) l'évaluation des impacts et effets des CC et/ou de la dégradation des terres, sur la biodiversité et (iii) la confirmation du caractère scientifique des connaissances traditionnelles liées à la biodiversité.
- D'ici 2022, un réseau national intégré pour la gestion et le partage de l'information, des connaissances et savoirs liés à la biodiversité, est mis en place.
- D'ici 2025, un état des lieux des connaissances scientifiques de la biodiversité, des savoir-faire et connaissances traditionnels associés et des activités de recherche sur les différentes composantes de la biodiversité, est établi ;

OS 3.2 : Renforcer et fédérer les recherches sur la diversité biologique et les orienter vers la valorisation des acquis

Cet objectif vise la création d'une institution nationale pour la recherche sur la biodiversité, dotée des compétences et des moyens financiers pour organiser les recherches et valoriser les résultats. En effet, outre la Banque Nationale de Gènes (BNG), la Tunisie dispose d'au moins vingt-cinq structures de recherche travaillant dans des domaines liés à la biodiversité. Toutefois ces institutions, souvent bien équipées, travaillent en « semi-clos » et ne considèrent que rarement l'aspect conservation de la biodiversité ainsi que les aspects socio-économiques.

A cet effet, il est nécessaire d'intégrer les activités de recherches sur la biodiversité au sein d'une **institution qui régira les axes d'investigation et assurera un cadre cohérent de dialogue et de collaboration entre chercheurs et utilisateurs des services de la biodiversité.**

- D'ici 2025, l'Institution Nationale pour la Biodiversité (INB) est créée, mise en place et opérationnelle, en initiant cette démarche dès 2022.

Priorité 4

Réduire les pressions et les menaces sur la biodiversité et promouvoir son utilisation durable

Cette priorité présuppose l'adoption de pratiques intégrant les besoins de conservation des ressources biologiques et les priorités en matière de développement et constitue une nécessité impérieuse. En effet, la biodiversité des écosystèmes tunisiens s'érode continuellement sous l'effet des pressions anthropiques, des changements climatiques, des pollutions, etc. A cet effet, la conservation et la protection de la biodiversité, le maintien des

services écosystémiques et la gestion durable des ressources biologiques, constituent des facteurs primordiaux pour le développement durable, y compris pour la réduction de risques de catastrophes (RRC), d'où l'intérêt de lier la biodiversité et la RRC qui est une priorité nationale intégrée dans le plan de développement économique et sociale 2016-2020 exactement comme la diversité biologique.

BUT : D'ICI 2030, REDUIRE DE 30% AU MOINS LES CAUSES DES PERTES DE BIODIVERSITE ET LES PRESSIONS ET MENACES QUI PESENT SUR ELLE ET PROMOUVOIR SON UTILISATION DURABLE.

OS 4.1 : Réduire les causes de perte de la biodiversité :

- D'ici 2030, au moins 20% des forêts sont aménagées d'une manière durable ;
- D'ici 2030, les pratiques d'agriculture durable sont développées dans 20% des exploitations agricoles ;
- D'ici 2030, un tableau de bord de la biodiversité domestique et sauvage utile, est établi.

OS 4.2 : Réduire les pressions anthropiques sur les zones humides, marines et côtières

L'atteinte de cet objectif devrait aboutir au renforcement des programmes de lutte contre l'érosion des habitats et de leur diversité biologique, notamment les habitats côtiers terrestres représentés par les plages dunaires ou non dunaires, les falaises, les plaines et les garrigues littorales, qui abritent une richesse importante en bioressources animales et végétales.

- D'ici 2030, tous les habitats dégradés dans les zones humides côtières et terrestres, y compris les lagunes et les sebkhas, sont restaurés et mieux conservés ;
- D'ici 2030, la pêche illicite est réduite ;
- D'ici 2030 les impacts des espèces exotiques envahissantes sur la biodiversité sont maîtrisés et réduits.

OS 4.3 : Atténuer et prévenir les menaces environnementales sur les écosystèmes

Cet objectif vise à atténuer et prévenir les effets des menaces environnementales qui sont représentées principalement par les changements climatiques, les pollutions et les espèces exotiques envahissantes, ainsi qu'à renforcer la résilience des écosystèmes. Les activités proposées devraient conduire à l'horizon de 2030 à la réduction :

- Des impacts des processus de menace attribuables aux changements climatiques sur les écosystèmes ;
- Des impacts liés aux pollutions dans les écosystèmes, notamment dans les zones humides ;

- Des impacts des espèces exotiques envahissantes les plus significatives sur la biodiversité.

OS4.4 : Accéder aux ressources génétiques et Partager les Avantages (APA) découlant de leur utilisation

Cet objectif vise l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'APA, et ce dans le cadre de la mise en œuvre du troisième objectif de la CDB (article 8j de la Convention).

- D'ici 2020, la stratégie nationale sur l'APA élaborée en 2016 est mise en œuvre.

Priorité 5

Protéger/restaurer la biodiversité, améliorer la résilience des écosystèmes et renforcer leurs services écosystémiques

BUT : D'ICI 2030, DEUX (2) MILLIONS D'HA D'HABITATS NATURELS SONT GERES DURABLEMENT POUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE ET L'AMELIORATION DE LA RESILIENCE DES ECOSYSTEMES DANS LES MILIEUX TERRESTRES, MARINS ET AQUATIQUES.

Deux objectifs stratégiques ont été identifiés.

OS 5.1 : Protéger et restaurer la biodiversité

Cet objectif vise à améliorer d'une manière durable l'état de conservation des éléments de la biodiversité moyennant leur protection et leur restauration. D'ici 2030 :

- La biodiversité forestière est restaurée et mieux protégée ;
- Les zones arides et désertiques sont gérées durablement pour améliorer le statut et l'état de conservation des espèces rares et menacées ;
- Les agrosystèmes sont gérés durablement pour protéger la biodiversité agricole locale et la flore sauvage apparentée aux espèces cultivées, ainsi que pour améliorer l'état de conservation des variétés rares et menacées ;
- Les oasis sont gérées durablement pour la protection et la conservation de leur biodiversité ;
- Les zones humides terrestres, marines et côtières sont gérées durablement pour la conservation de leur biodiversité ;
- La biodiversité des réserves de la biosphère (4) est protégée et restaurée.

OS 5.2 : Améliorer la résilience des écosystèmes et maintenir/renforcer leurs services écosystémiques

L'objectif vise la protection et la gestion des écosystèmes et l'amélioration des services écosystémiques.

- D'ici 2030, les fonctions protectrices des forêts tunisiennes et les autres services fournis sont renforcés ;
- D'ici 2030, les services des écosystèmes en milieu aride/steppique et désertique sont restaurés et renforcés ;
- D'ici 2030, les écosystèmes oasiens sont gérés durablement ;
- D'ici 2030, les services des écosystèmes humides terrestres, marins et côtiers, sont améliorés et gérés durablement.

3 PLAN D'ACTION 2011-2030 POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE

PRIORITE 1 : RENFORCER LES CAPACITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI DE LA SPANB

Action	Coût (mDT) ²		Echéance prévue des OS	Responsabilité de mise en œuvre
	Structure	Opération		
OS 1.1 : Instituer un organe national de coordination et de suivi de la planification et de la mise en œuvre de la SPANB			2018-2020	
Action 1 : Préparer et mettre en œuvre une campagne d'information/communication	75			Le MALEn (DGEQV) de concert avec la présidence du gouvernement tout en impliquant les départements techniques et institutions concernées des autres ministères Organe National de Coordination avec la participation des départements techniques du MARH et d'autres ministères.
Action 2 : Adapter un cadre juridique et réglementaire de la biodiversité	130			
Action 3 : Instituer un organe national de coordination pour la biodiversité	550	3538		
Action 4 : Créer six commissions régionales pour la biodiversité	101	312		
OS 1.2 : Mettre en place un système de Suivi - évaluation de la mise en œuvre de la SPANB			2018-2020	
Action 5 : Elaborer une situation de référence de la biodiversité et des écosystèmes	250	359		Le MALEn (DGEQV) avec la contribution des départements techniques du MARH et institutions de recherche concernées par la biodiversité Organe national de coordination avec la contribution des départements techniques du MARHP et institutions de recherche sur la biodiversité
Action 6 : Concevoir l'architecture du système national de suivi-évaluation de la SPANB	75	0		
Action 7 : Produire un guide national pour le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SPANB	25	0		
Action 8 : Mettre en place et opérationnaliser le système de suivi (tableaux de bords/rapports annuels/biannuels)	165	321		
OS 1.3 : Renforcer les capacités pour assurer une démarche commune de la protection de la biodiversité dans le cadre des trois conventions de Rio			2018-2025	
Action 9 : Conduire des autoévaluations au niveau national en vue de définir les capacités à renforcer pour contribuer à la protection de l'environnement mondial	125	65		Ces actions seront initiées et coordonnées par le MALEn (DGEQV) avec la contribution des départements techniques du MARHP et les institutions/entités de recherche directement concernées par la biodiversité, chacun en ce qui le concerne.
Action 10(a) : Préparer et mettre en œuvre un programme de mise à niveau des capacités individuelles en biodiversité	120	1440		

² Les coûts de structure correspondent aux coûts d'investissement et de mise en place. Les coûts d'opération correspondent aux coûts de fonctionnement.

Action 10(b) : Préparer et mettre en œuvre un sous-programme de renforcement des capacités des institutions concernées par la biodiversité	750	740		
Action 10(c) : Revoir et consolider les mécanismes de planification, de gestion et de coordination de la recherche scientifique en rapport avec la biodiversité				Cf. Action 34.
OS 1.4 : Mobiliser les ressources financières			2018-2025	
Action 11(a) : Adopter et mettre en œuvre progressivement les mécanismes prévus dans le plan stratégique de mobilisation des ressources pour la SPANB	517	2713		Ces actions seront initiées par le MALEn et coordonnées conjointement par le MALEn, MDICI et le MF en concertation avec les autres ministères techniques concernés. Par la suite la mise en œuvre du plan sera transférée au MF sous la supervision de l'ONC.
Action 11(b) : Tenir un tableau de bord pour le suivi de la mise en œuvre du plan de mobilisation des ressources		1103		

PRIORITE 2 : INTEGRER LES VALEURS DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE DANS L'ENSEMBLE DES POLITIQUES NATIONALES ET DE LA SOCIETE, NOTAMMENT EN MATIERE DE REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES :

Action	Coût (mDT)		Echéance prévues pour les OS	Responsabilité de mise en œuvre
	Structure	Opération		
OS 2.1 : Mettre en place un système de Suivi - évaluation de la mise en œuvre de la SPANB			2018-2020	
Action 12 : Instituer des activités de sensibilisation, d'information et de communication	50	875		Le MALEn (DGEQV) en impliquant les départements techniques des autres ministères. Par la suite (2021) le MALEn sera relevé par les structures de l'ONC et leurs correspondants (points focaux) Le MALEn (DGEQV) avec la contribution des départements techniques du MARHP et les entités de recherche concernées. Le MALEn sera ensuite relevé par les structures de l'ONC.
Action13 : Elaborer et mettre en œuvre un programme de communication, de sensibilisation et d'éducation pour la biodiversité	125	975		
Action 14 : Evaluer et mettre en valeur le patrimoine informationnel lié à la biodiversité	100	525		
OS 2.2 : Intégrer la biodiversité dans la planification du développement socioéconomique à différents niveaux			2018-2021	

Action	Coût (mDT)		Echéance	Responsabilité de mise en œuvre
Action 15 : Promouvoir une collaboration constructive autour de la mise en œuvre des accords environnementaux multilatéraux		450		L'ONC en s'appuyant sur les points focaux et/ou entités concernées par les accords environnementaux
Action 16 : Etudier et préparer l'intégration de l'économie et de la comptabilité environnementale dans l'administration du développement	300			Ces actions seront initiées et pilotées conjointement par la Présidence du Gouvernement (INS) et le MALEn avec la collaboration étroite du MF et MDCI et la participation des autres départements techniques ministériels concernés. A partir de 2021, l'ONC en assurera la coordination et le suivi.
Action 17 : Créer une structure spécialisée qui sera chargée des statistiques de l'économie environnementale et de l'appui à la comptabilité environnementale	450	1748		Cette action sera initiée par le MALEn de concert avec la Présidence du Gouvernement et le MF et la participation du MARHP, du MEHAT et du MDEAF.
Action 18 : Intégrer la conservation de la biodiversité dans les décisions relatives à l'utilisation des terres publiques et privées	540	792		
OS 2.3 : Renforcer les investissements stratégiques et les partenariats pour la biodiversité			2018-2021	
Action 19 : Favoriser l'intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans les chaînes de valeur	165	1000		Cette action sera initiée et pilotée par l'ONC et mise en œuvre par les structures du MARH chargées des programmes de développement agricole et de la gestion des ressources naturelles (DGF, DGAETA, DGEDA, DGGRI, ODESYPANO, etc.) avec l'appui des partenaires techniques et financiers.
Action 20 : Lever les contraintes juridiques et réglementaires à la promotion du partenariat public-privé pour la cogestion des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité	45	pm		Cette action est intégrée à l'action 2.

PRIORITE 3 : DEVELOPPER LE SAVOIR ET VALORISER LE SAVOIR-FAIRE TRADITIONNEL

Action	Coût (mDT)		Echéance prévues pour les OS	Responsabilité de mise en œuvre
	Structure	Opération		
OS 3.1 : Améliorer et intégrer les connaissances sur l'évolution de l'état de la biodiversité			2018-2030	
Action 21 : Elaborer et mise en place d'un système <i>sui generis</i> pour la protection des connaissances traditionnelles liées aux ressources génétiques	25	pm		Initiées et pilotées par le MALEn (DGEQV) en impliquant les départements techniques concernés des autres ministères. Par la suite (2021) le MALE sera relevé par les structures de l'ONC et leurs correspondants (points focaux)
Action 22 : Elaborer et mettre en œuvre un programme d'amélioration des connaissances de la biodiversité				
Action 22 (a) : Elaborer et mettre en œuvre un sous-programme d'amélioration des connaissances de la biodiversité des zones arides et désertiques	90	1150		Initiées et pilotées par le MALEn avec la participation active (i) des structures techniques et de recherche des autres ministères (MESRS, MARHP, etc.), tout en associant les organisations socioprofessionnelles (GDAP), les ONGs et ASCs associations féminines. Le MALE sera relevé en 2021 par l'ONC
Action 22 (b) : Elaborer et mettre en œuvre un sous-programme d'amélioration des connaissances de la biodiversité des zones humides	65	555		
Action 22 (c) : Elaborer et mettre en œuvre un sous-programme d'amélioration des connaissances de la biodiversité des zones marines et côtières	65	1240		
Action 23 : Soutenir et intégrer les connaissances traditionnelles et les innovations dans la conservation et l'utilisation de la biodiversité				
Action 23 (a) : Un sous-programme sur l'inventorisation et la documentation des connaissances et des savoir-faire traditionnels	150	150		Ces actions seront initiées et pilotées par le MALEn avec la collaboration étroite des départements techniques et entités de recherche concernées relevant du MARHP, du MESRS, du MS, du MAC et du MAC, tout en associant les ONGs et ASCs actives dans le domaine de la biodiversité.
Action 23 (b) : Un sous-programme dédié à la conservation impliquant les collectivités locales et scientifiques pour la valorisation des connaissances et des savoir-faire traditionnels	90	900		
Action 23 (c) : Un sous-programme pour la valorisation des métiers artisanaux utilisant comme matière première les produits issus des écosystèmes.	75	750		
Action 24 : Améliorer les connaissances et les compétences en rapport avec les effets des CC et de la dégradation des terres sur la biodiversité	100	1000		Cette action sera initiée et pilotée par le MALEn et mise en œuvre au niveau des départements techniques du MARHP (points focaux et task force pour les CC).

Action	Coût (mDT)		Echéance	Responsabilité de mise en œuvre
Action 25 : Concevoir et mettre en place un réseau national sur la biodiversité	695	900		Cette action sera coordonnée avec l'action 10(b) et mise en œuvre en parallèle à celle-ci par le MALEn puis sera transférée en temps opportun à l'ONC.
OS 3.2 : Renforcer et fédérer les recherches sur la diversité biologique et les orienter vers la valorisation des acquis			2019-2030	
Action 26 : Revoir et consolider les mécanismes de planification, de gestion et de coordination de la recherche scientifique en rapport avec la biodiversité		175		Cette action sera initiée par le MALEn et pilotée conjointement avec le MESRS avec la participation du MARHP et du MS. A partir de 2021 elle sera pilotée par le MESRS en concertation avec l'ONC.
Action 27 : Elaborer et adopter un programme de 10 ans pour la recherche en rapport avec la biodiversité	70			Cette action sera initiée par le MALEn et pilotée conjointement avec le MESRS avec la participation du MARHP et du MS.
Action 28 : Créer l'institution nationale pour la recherche sur la biodiversité	610	1575		Cette action sera initiée par l'ONC et pilotée par le MESRS de concert avec l'ONC, avec la participation du MARHP et du MS.
Action 29 : Mobiliser des ressources financières adéquates et stables pour la recherche sur la biodiversité		275		Cette action sera pilotée par le MESRS de concert avec le MARHP et le MS sous la supervision de l'ONC.

PRIORITE 4 : REDUIRE LES PRESSIONS ET LES MENACES SUR LA BIODIVERSITE ET PROMOUVOIR SON UTILISATION DURABLE

Action	Coût (mDT)		Echéance prévues pour les OS	Responsabilité de mise en œuvre
	Structure	Opération		
OS 4.1 : Réduire les causes de perte de la biodiversité			2018-2030	
Action 30(a) : Elaborer et mettre en œuvre un programme de prévention et de lutte contre les feux de forêts	46900	13550		Ces actions seront initiées et pilotées par le MARHP/DGF et les CRDAs tout en impliquant les populations forestières et les usagers des forêts. MARHP à travers les PDAIs et/ou le PGRN et les organismes placés sous sa tutelle : DGFIOP, CRDA, ODESYPANO, OEP, etc. MALEn/BNG, départements techniques, institutions de recherche du MARHP et du MESRS et la participation des utilisateurs de la biodiversité à travers leurs organisations, les ONGs, etc.
Action 30(b) : Elaborer des plans de gestion durable des produits forestiers non ligneux (PFNL)	1263	119788		
Action 31(a) : Elaborer et mettre en œuvre un programme d'appui à la promotion des pratiques agricoles durables favorisant la conservation de la biodiversité domestique	150	13500		
Action 31(b) : Elaborer et mettre en œuvre un programme de suivi de l'état d'évolution de la biodiversité domestique	75	850		
OS 4.2 : Réduire les pressions anthropiques sur les zones humides, marines et côtières			2018-2030	
Action 32(a) : Elaborer et mettre en œuvre un programme intégré de protection des zones humides côtières terrestres dégradées	150	1575		MALE/APAL en collaboration avec le MARHP (DGF, DACTA, DGPAq, DGGRI, DGBGTH, INSTM, etc.) MARHP/DGPAq en concertation/coordination avec le MALEn/APAL et CAR/ASP
Action 32(b) : Elaborer et mettre en œuvre un programme « pêche durable »	400	1525		
OS 4.3 : Atténuer/prévenir les menaces environnementales sur les écosystèmes			2018-2030	
Action 33 : Elaborer et mettre en œuvre un programme prioritaire d'atténuation et d'adaptation aux effets des changements climatiques sur les écosystèmes				
- Adapter la biodiversité forestière aux changements climatiques	50	500		MARHP/DGF et CRDAs en impliquant les usagers de la forêt et leurs organisations, les ONGs, etc.
- Adaptation aux changements climatiques des territoires ruraux		192940		MARHP/DGACTA et CRDAs avec la participation des groupes cibles, hommes et femmes et la collaboration des partenaires d'exécution des projets.
- Atténuer les effets des changements climatiques sur les écosystèmes côtiers	50	600		MALEn/APAL/ANPE en

Action	Coût (mDT)		Echéance	Responsabilité de mise en œuvre
	Structure	Opération		
Action 34 : Elaborer et mettre en œuvre un programme intégré de prévention et de lutte contre les pollutions dans les écosystèmes	225	2125		concertation/collaboration avec les structures compétentes du MARHP (DGF, DACTA, DGPAq, DGGRI, DGBGTH, INSTM, etc.)
Action 35 : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)	125	1300		Cette action est déjà initiée et pilotée par le MALE qui associe les structures compétentes du MARHP, du MESRS, du MF (douanes), du MIC, MTA, etc., et la participation des ONGs et ASCs.
OS 4.4 : Accéder aux ressources génétiques et Partager les Avantages (APA) découlant de leur utilisation			2018-2030	
Action36(a) : Adopter et mettre en œuvre le cadre national de l'APA	120	2600		Cette action est déjà initiée et pilotée par le MALE en associant les structures compétentes du MARHP, MESRS, MF, MIC, MTA, MAC et MDCI (INNORPI), les ONGs, etc..
Action 36(b) : Conserver et protéger les ressources génétiques et l'optimisation de leur contribution au développement socio-économique	150	5850		Ces actions font partie de la stratégie et du plan d'action sur l'APA (Protocole de Nagoya) qui a été initiée en 2016 par le MALE. Elle sera mise en œuvre avec la collaboration étroite des structures techniques et de recherche compétentes du MALEn (BNG), du MARHP (DGF, DACTA, DGPCQA, etc.) en associant les détenteurs et utilisateurs de la biodiversité
Action 36(c) : Protéger et valoriser d'une façon durable le patrimoine des connaissances/savoir-faire traditionnels associés aux ressources génétiques	150	1650		
Action 36(d) : Suivre et valoriser la mise en œuvre de la stratégie de l'APA	80	pm		Cette action sera initiée par le MALEn dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action APA. Par la suite elle sera intégrée aux actions 3 et 8 pour faire partie du système de suivi de la SPANB.

PRIORITE 5 : PROTEGER/RESTAURER LA BIODIVERSITE, AMELIORER LA RESILIENCE DES ECOSYSTEMES ET RENFORCER LEURS SERVICES ECOSYSTEMIQUES

Action	Coût (mDT)		Echéance prévues pour les OS	Responsabilité de mise en œuvre
	Structure	Opération		
OS 5.1 : Protéger et restaurer la biodiversité			2018-2030	

Action	Coût (mDT)		Echéance prévue pour	Responsabilité de mise en œuvre
Action 37(a) : Mettre en œuvre les programmes et sous-programmes pertinents fédérés à la Stratégie Décennale de Gestion Durable des Forêts et Parcours 2015-2024		334470		Ces actions seront initiées et pilotées par le MARHP/DGF et les CRDAs tout en impliquant les populations forestières et les usagers des forêts. Ces actions correspondent aux sous-programmes 3.2 et 4.
Action 37(b) : Elaborer et mettre en œuvre un programme complémentaire d'appui aux activités d'aménagement et de gestion des forêts	100	13775		
Action 38(a) : Elaborer et promulguer un code pastoral	50			Cette action est déjà initiée au niveau du MARHP/DGF avec l'appui de l'ICARDA.
Action 38(b) : Elaborer et mettre en œuvre un programme complémentaire de développement intégré des régions steppiques et désertiques	250	23025		Cette action a été initiée par le MALEn dans le cadre d'un projet appuyé par le PNUD et le FEM et dont la mise en œuvre implique le MARHP (DGF et CRDAs)
Action 38(c) : Elaborer et mettre en œuvre un programme d'amélioration du statut de la biodiversité des milieux arides et désertiques	150	2400		
Action 39(a) : Actualiser et mettre en œuvre la stratégie de conservation et valorisation des ressources génétiques agricoles locales et son plan d'action	125	2125		Ces actions seront initiées et pilotées par le MALEn et leur mise en œuvre impliquera la BNG et les structures techniques et entités de recherche compétentes relevant du MARHP et du MESRS
Action 39(b) : Renforcer les programmes d'amélioration génétique et de conservation des variétés traditionnelles et locales cultivées et des espèces animales domestiques		1775		
Action 40 : Renforcer les capacités de la BNG et d'autres institutions pour la caractérisation et la conservation des ressources végétales et zoo-génétiques existantes et nouvelles		1500		
Action 41 : Promouvoir l'application de « l'approche paysage » ou « l'approche territoires ruraux » aux projets de développement agricole		292286		
Action 42 : Mettre en œuvre le plan d'action de la stratégie de développement durable des oasis tunisiennes	250	34123		Cette action a été initiée par le MALEn dans le cadre du projet GDEO qui est en cours de mise en œuvre par le MARHP au niveau des CRDAs concernés. Il est attendu que cette action soit reconduite et étendue à d'autres oasis à la lumière des résultats du projet GDEO.
Action 43 : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action pour la conservation et la gestion de la biodiversité des zones humides terrestres, marines et côtières	100	1675		Cette action est envisagée par le MALEn ; sa mise en œuvre impliquera l'APAL, les structures compétentes du MARHP et du

Action	Coût (mDT)		Echéance prévues pour	Responsabilité de mise en œuvre
				MESRS, ainsi que le PAR/ASP.
Action 44 : Intégrer la biodiversité dans les réserves de la biosphère et créer 3 nouvelles réserves de biosphère	75	825		Cette action sera initiée et pilotée conjointement par le MALEn et la MARHP par l'entremise de leurs structures compétentes concernées.
OS 5.2 : Améliorer la résilience des écosystèmes et maintenir/renforcer leurs services écosystémiques			2019-2030	
Action 45 : Consolider les actions de protection et de restauration dans le sens de l'amélioration de la résilience des écosystèmes et de leurs services écosystémiques	150			Cette action sera initiée et pilotée conjointement par le MALEn et le MARHP en associant les entités de recherche concernées relevant du MARHP et du MESRS.
Action 46 : Capitaliser les résultats du projet GDEO pour étendre le projet aux autres oasis traditionnelles dans le cadre du plan d'action de développement durable des oasis	150			Cette action sera initiée et pilotée conjointement par le MALEn et le MARHP (CRDAs) en associant les groupes cibles et leurs organisations et les partenaires d'exécution du projet
Action 47 : Evaluer les services écosystémiques des zones humides et améliorer la gestion des sites Ramsar	150	500		Cette action sera initiée et pilotée conjointement par le MALEn et le MARHP (DGF, CRDAs) en associant les populations locales et leurs organisations, les ONGs, les ASCs, etc.
Action 48 : Mettre en place un réseau national des zones humides	75	225		Cette action sera initiée et pilotée conjointement par le MALEn et le MARHP à travers leurs structures pertinentes tout en associant les populations locales leurs organisations, les ONGs, les ASCs y compris les associations de femmes.

4 FINANCEMENT DU PLAN D'ACTION 2018-2030

Le financement de la SPANB 2018-2030 dont le coût de mise en œuvre a été estimé à environ **1150,886 MDT**, est réparti comme suit selon les priorités d'action.

Tableau 1 : Récapitulatif des coûts de mise en œuvre de la SPANB 2018-2030

PRIORITE	CÖUT (mDT)			
	INVESTISSEMENT	OPERATION	TOTAL	%
1. PRIORITE 1 : RENFORCER LES CAPACITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA SPANB	2883	10590	13473	1,2%
2. PRIORITE 2 : INTEGRER LES VALEURS DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE DANS L'ENSEMBLE DES POLITIQUES NATIONALES ET DE LA SOCIETE, NOTAMMENT EN MATIERE DE REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES :	1775	6365	8140	0,7%
3. PRIORITE 3 : DEVELOPPER LE SAVOIR ET VALORISER LE SAVOIR-FAIRE TRADITIONNEL	2035	8670	10705	0,9%
4. PRIORITE 4 : REDUIRE LES PRESSIONS ET LES MENACES SUR LA BIODIVERSITE ET PROMOUVOIR SON UTILISATION DURABLE (AICHI BUT B)	49888	358352	408240	35,5%
5. PRIORITE 5 : PROTEGER/RESTAURER LA BIODIVERSITE, AMELIORER LA RESILIENCE DES ECOSYSTEMES ET RENFORCER LEURS SERVICES ECOSYSTEMIQUES	1625	708704	710329	61,7%
TOTAUX	58205	1092681	1150886	100,0%

Il est recommandé de mobiliser ces fonds selon deux axes :

- Le premier axe repose sur l'alignement des stratégies et programmes sectoriels sur les objectifs de la SPANB, y compris dans le domaine de la recherche. Un tel alignement devrait pouvoir être formalisé au moyen **des travaux en commissions** regroupant les partenaires des programmes sectoriels concernés du MARHP, les partenaires au Programme de la recherche scientifique du MESRS (et ses sous-programmes pertinents), le programme de recherche de l'IRESA, etc.
- Le second axe repose sur la mobilisation de compléments de ressources, y compris internationales, à travers la mise en œuvre du plan de mobilisation des ressources financières pour la biodiversité, élaboré dans le cadre du projet de « *Planification nationale en matière de biodiversité en appui au plan stratégique 2011-2020 de la CDB* ».

L'INTEGRATION OU L'ALIGNEMENT DES STRATEGIES ET PROGRAMMES SECTORIELS SUR LES OBJECTIFS DE LA SPANB

L'intégration et l'alignement des stratégies et programmes sectoriels sur les objectifs de la SPANB est l'objet de l'OS 2.2 de la SPANB qui vise à **intégrer la biodiversité dans la planification du développement socioéconomique à différents niveaux**, et qui devrait contribuer à l'atteinte du deuxième but stratégique de la SPANB (priorité 2).

En effet, une telle intégration devrait permettre un meilleur ciblage sectoriel et/ou thématique des problématiques de la gestion durable des différentes composantes de la biodiversité, conduisant ainsi à **une rationalisation de l'affectation des ressources dédiées aux différentes stratégies et programmes** dans le sens du financement et de la prise en charge des activités les plus pertinentes pour la SPANB.

LA MOBILISATION DE FINANCEMENTS A TRAVERS LE PLAN STRATEGIQUE DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LA BIODIVERSITE

La mobilisation des ressources pour le financement de la biodiversité est l'objet de l'OS 1.4 qui est fédéré au premier but de la stratégie (première priorité d'action). Cette priorité doit apporter les ressources financières requises afin de compléter le déficit de financement qui pourrait exister entre les besoins de financement du plan d'action 2018-2030 et les ressources budgétaires disponibles pour la biodiversité dans le cadre des stratégies et programmes sectoriels de développement, y compris dans le domaine de la recherche.

C'est dans cet esprit que le plan d'action a préconisé, notamment dans le cadre de l'OS 1.4 de la stratégie, les actions 13(a) et 13(b). En effet, d'après le plan de mobilisation des ressources (MEDD³, 2016), le potentiel des ressources financières mobilisables pour la biodiversité au niveau national avoisinerait à terme les 155 MDT par an une fois les mécanismes de mobilisation mis en place, ce qui permet d'adapter la mobilisation aux besoins de financement et de l'échelonner sur la durée de mise en œuvre de la SPANB, soit sur la période 2018-2030.

³ Ancien Ministère de l'Environnement et de Développement durable, actuel MALEn

Bibliographie

- CDB, 2014- Perspectives mondiales de la diversité biologique. 94 pages (<https://www.cbd.int/gbo/gbo4/publication/gbo4-fr-Ir.pdf>)
- MARH/GTZ, 2007- Stratégie Nationale d'adaptation de l'agriculture tunisienne et des écosystèmes aux changements climatiques.
- MARH, 2010- Stratégie Nationale d'adaptation de l'agriculture tunisienne et des écosystèmes aux changements climatiques. Cahier 7 ; Rapports des groupes d'experts.
- MARH/MEDD ET GIZ, 2011- Elaboration de la Stratégie Nationale sur le changement climatique de la Tunisie. Rapport de diagnostic, 148 pages
- MEDD/OTEDD, 2008- Gestion durable de l'eau, 94 pages
- MEDD/GIZ, 2012- les oasis de Tunisie à protéger contre la dégradation et les effets du changement climatique.
- MEDD, 2014- Stratégie nationale de développement durable 2014-2020, 93 pages
- MEDD, 2015- Elaboration de la Stratégie Nationale et du Plan d'Action de communication et de sensibilisation pour la biodiversité, 25 pages.
- MEDD, 2015- Stratégie de développement durable des oasis en Tunisie
- MEDD/PNUD, 2015- Elaboration d'une étude portant sur l'impact des changements climatiques sur la biodiversité. Rapport de la phase 2 ; Orientations stratégiques et plan d'action relatif à l'adaptation de la biodiversité aux changements climatiques, 57 pages
- MEDD, 2016a- Actualisation de la stratégie et du plan d'action nationaux sur la biodiversité 2011-2010, rapport de première phase
- MEDD, 2016b- Elaboration d'un plan de mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action nationaux pour la biodiversité, 116 pages.
- RADDO, 2013- Terres et vies au défi du changement climatique et le développement durable des oasis, coll., Zarzis, Tunisie, 23-25 mars 2013, 63 pages
- Ramsar, 2015- Le plan stratégique Ramsar 2016-2020. 48^{ème} réunion du comité permanent. Gland, Suisse, 26-30 janvier 2015
- UNCCD, 2008- Le bénéfice de la gestion durable des terres, 16 pages
- UNEP/MAP, 2015- MedPartnership. Intégration de la variabilité du changement climatique dans les stratégies en œuvre du protocole GIZC, 105 pages+ annexe



Le ministère chargé de l'Environnement se focalise sur l'engagement accru du pays sur la voie du progrès durable et les efforts déployés pour initier et instaurer une culture environnementale. Le ministère assure plusieurs missions dont les plus stratégiques :

- Proposer la politique générale de l'Etat dans les domaines de la protection de l'environnement, de la sauvegarde de la nature, de la promotion de la qualité de la vie et de la mise en place des fondements du développement durable dans les politiques générales et sectorielles de l'Etat et de veiller à son exécution ;
- Promouvoir la législation relative à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la nature et d'œuvrer à l'intégration du concept de développement durable dans les stratégies et les plans nationaux ;
- Améliorer la situation environnementale et le cadre de vie, prévenir, réduire ou éliminer les dangers qui menacent l'Homme, l'environnement et les ressources naturelles, protéger et promouvoir les espaces réservés au développement de la biodiversité et des sites panoramiques, et protéger et promouvoir les espaces libres nécessaires à la croissance des générations futures
- Œuvrer à la mise en place des règles de bonne gouvernance écologique dans tous les secteurs d'activité et en matière de ressources naturelles



Au service
des peuples
et des nations

Le PNUD est le réseau mondial de développement dont dispose le système des Nations Unies. Il prône le changement et relie les pays aux connaissances, expériences et ressources dont leurs populations ont besoin pour améliorer leur vie. Le PNUD est présent sur le terrain dans 177 pays et territoires, les aidants à identifier leurs propres solutions aux défis nationaux et mondiaux auxquels ils sont confrontés en matière de développement. Sites web : www.undp.org et www.tn.undp.org



Le Fonds pour l'environnement mondial (en anglais Global Environment Facility, GEF) est une organisation gérant un système de financement destiné à mener des actions pour la préservation de l'environnement. C'est une organisation financière qui accorde des subventions aux projets liés à la biodiversité, la lutte contre les effets des changements climatiques, la pollution des eaux, la régression et dégradation des sols, la réduction de la couche d'ozone et les polluants organiques persistants. Le FEM travaille en partenariat avec les institutions internationales, des organisations non gouvernementales, et des partenaires du secteur privé qui luttent contre les problèmes environnementaux à l'échelle mondiale.

Le présent rapport a été élaboré dans le cadre du projet « Planification nationale en matière de diversité biologique en appui à la mise en œuvre du plan stratégique 2011-2020 de la CBD en Tunisie », financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Ce rapport a été réalisé par le groupement de consultants AED consult, avec les experts M. Habib Kraiem et M. Mohamed Boussaid.

La réalisation et la révision de ce rapport ont été coordonnées par :

M. Mohamed Ali Ben Temessek : Directeur National du projet et Point focal de la Convention sur la diversité biologique - MALEn - mohamed.temessek@mineat.gov.tn

M. Hatem Ben Belgacem : Coordinateur national du projet et Point focal du Centre d'Échange d'Information sur la diversité biologique -MALEn- hatem_medd@yahoo.fr

Mohamed Ali Dridi : Ingénieur principal à la Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de la Vie - MALEn- dridi_alitn@yahoo.fr

Mme. Jihène Touil : PNUD - Bureau de Tunis

Email : jihene.touil@undp.org

Mme. Lou Perpes : PNUD – Bureau de Tunis
Email : lou.perpes@undp.org

Décembre 2017, Tunis



*Au service
des peuples
et des nations*